Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-212900252-20260423-DCM_2026_30-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE DE CAST

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 23 avril 2026, à 18h30, le conseil municipal de CAST, légalement convoqué le 17 avril 2026, s'est réuni en la mairie de Cast, sous la présidence de Madame Danielle CARIOU, doyenne de l'assemblée.

Etaient présent(e)s : M. GOUEROU Jacques, Mme. CARIOU Danielle, M. JACQ Maurice, M. CARIOU Pascal, Mme. CHABERT Audrey, M. LE VISAGE Rémy, Mme. HASCOET Yvanne, M. Gwendal MOLAC, Mme. LE BERRE Laurence, M. RANNOU André, Mme. MANACH Hélène, Mme. QUERRIEL Stéphanie, M. CARIOU Florian, Mme. LARVOL Isabelle, M. CONTANT Alexandre, Mme. CELTON Fanny (*arrivée à 18h59 – DCM 2026-30*), M. HASCOET Ronan.

Absent et excusé : Mme. Emilie ARZUL, M. Clément LE PAGE

Procurations : Monsieur Clément LE PAGE donne pouvoir à Monsieur André RANNOU

Secrétaire de séance : Madame Isabelle LARVOL

DCM 2026-30 : SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS

Madame Fanny CELTON rentre dans la salle à 18h59.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 ;

VU l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 précisant que « L'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret (23 000 € décret n°2001-495 du 6 juin 2001), conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée ;

VU la loi L 2312-1 et L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les propositions faites au Conseil Municipal par Monsieur le Maire, concernant les subventions accordées aux différentes associations communales, établissements et organismes publics pour l'année 2025,

VU les élus municipaux ne prenant pas part au vote, étant donné leur appartenance au bureau d'une ou plusieurs associations subventionnées,

CONSIDÉRANT que la commune Cast a la volonté d'accompagner les associations et organismes poursuivant des activités d'intérêt général, en les aidant dans la réalisation de leurs projets et en soutenant leurs actions (sur le plan financier, logistique et technique).

CONSIDÉRANT qu'afin d'obtenir des subventions, les demandes adressées à Monsieur le Maire doivent satisfaire à certaines conditions et être motivées. A l'appui de leur demande, les associations fournissent un dossier qui comporte un descriptif de leur association, les comptes d'exploitation du dernier exercice (ou des 2 derniers pour une première demande), le budget prévisionnel de l'année, le détail des avoirs bancaires et un Relevé d'Identité Bancaire récent.

VU les demandes de subventions des associations adressées en Mairie pour l'année 2026,

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-212900252-20260423-DCM_2026_30-DE

VU l'avis favorable de la commission finances du 15 avril 2026,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ATTRIBUE les subventions aux associations comme suit :

LISTE DES ASSOCIATIONS	Subventions 2025	Propositions 2026
Racing Cast Porzay Pascal CARIOU et Stéphanie QUERRIEL sortent de la salle et ne prennent pas part au vote	1 000 €	1 000,00 €
Comité d'animation - section animation Isabelle LARVOL et André RANNOU sortent de la salle et ne prennent pas part au vote	2 000 €	3 000,00 €
Comité d'animation - danse bretonne Danielle CARIOU et Maurice JACQ sortent de la salle et ne prennent pas part au vote	400 €	500,00 €
Les vaches folks	3 000 € dont 1 000 € exceptionnels	3 000 € dont 1 000 € exceptionnels
Cast en scène Isabelle LARVOL, André RANNOU et Laurence LE BERRE sortent de la salle et ne prennent pas part au vote	3 000 €	3 000 €
Club ar vignonnet	275 €	275,00 €
Pongistes Castois Rémy LE VISAGE sort de la salle et ne prend pas part au vote	2 000 €	400,00 €
Société de Chasse de CAST	300 €	400,00 €
Résagri	60 €	60,00 €
Club Loisirs EHPAD Résidence Ti Lann Danielle CARIOU sortent de la salle et ne prennent pas part au vote	450 €	500,00 €
Club Vita Gym Hélène MANACH et Stéphanie QUERRIEL sortent de la salle et ne prennent pas part au vote	250 €	500,00 €
Cast VTT	*300 €*	0,00 €
Elan du Porzay	0	200,00 €
Dojo du Porzay Nevet	250 €	300,00 €
Resto du Cœur	200 €	0,00 €

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-212900252-20260423-DCM_2026_30-DE

Secours Populaire	0 €	200,00 €
DDEN	-	25,00 €
TOTAUX	**13 485 €**	**13 360 €**

PRÉCISE que le versement des subventions aux associations à vocation sportive éducative ou culturelle est subordonné à la présentation d'un état comptable indiquant la littérale nécessité du versement de la subvention votée pour fonctionner normalement. Dans le cas contraire, la subvention votée sera considérée comme nulle et non avenue.

Subvention au Centre Communal d'Action Sociale de Cast

CONSIDÉRANT que le budget du C.C.A.S est composé en majeure partie d'une subvention communale,

ATTRIBUE au C.C.A.S de CAST la subvention qui lui permettra de couvrir ses dépenses de fonctionnement, d'un montant de 5 000.00 €.

Soutien à la lecture publique sur un territoire communal pour une bibliothèque

CONSIDÉRANT que chaque année, une ligne budgétaire municipale accorde des crédits de paiement pour l'acquisition de documents pour la bibliothèque d'au moins 2 €/habitant afin d'obtenir les services élémentaires de la bibliothèque départementale.

DÉCIDE de verser la somme de 3 500,00 € en 2026 contre 3 000,00€ en 2025. Cette évolution vise à se rapprocher de la moyenne nationale de 2,50 € par habitant.

Crédit d'enseignement collectif et de fournitures scolaires 2026 :

DÉCIDE d'allouer comme chaque année des crédits à l'école publique.
Proposition d'attribution d'un crédit « fournitures scolaires » de 7 000.00 €.

Prestations	Ecole	Détails	Effectifs	Participations
Piscine	Ecole publique	7.90 € par élève avec transport	Elèves de GS/CP à CM2	100%
	Notre Dame Ecole privée	7.90 € par élève avec transport		
Projets éducatifs	APE Ecole publique	Sur demande et présentation à la Mairie des divers projets éducatifs	Selon effectif de rentrée	25.00 € par élève
	APEL Notre Dame Ecole privée			
Arbre de Noël + spectacles	APE Ecole publique			3.50 € par élève
	APEL Notre Dame Ecole privée			

Frais d'écolage – DIWAN :

CONSIDÉRANT que l'école DIWAN accueille actuellement un élève scolarisé en primaire et résidant sur la commune de CAST.
CONSIDÉRANT que le coût moyen d'un enfant dépensé par la commune de CAST pour un élève du primaire dans son école publique est de 442,19€ en 2025.

ATTRIBUE la somme de 442,19€ à l'école DIWAN.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-212900252-20260423-DCM_2026_30-DE

Voyages scolaires à l'étranger :

La Commune de CAST attribue une subvention pour les voyages à l'étranger pour les collégiens et les lycéens, ainsi que pour les élèves d'école élémentaire partant en voyage scolaire à l'étranger.

ATTRIBUE le versement d'une subvention de 30€ pour les élèves scolarisés dans le public comme dans le privé, qui effectuent un voyage à l'étranger, sur l'ensemble des cycles scolaires désignés ci-dessus, sur présentation d'un justificatif à l'appui du règlement du séjour de l'établissement scolaire, d'un IBAN, et d'un justificatif de domiciliation à CAST.

Pour extrait certifié conforme

LE MAIRE
Jacques GOUEROU

